



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 9 avril 2024

### MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 27 mars 2024 et le 9 avril 2024 :

### AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Cadrage préalable de la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat (PLUiH) du Pays de Gex (01)**

*Cadrage préalable à la modification n°6 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de la communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG), cette évolution concernant la commune de Ferney-Voltaire, frontalière avec la Suisse, et permettant notamment l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AUE pour de nouveaux équipements publics (santé notamment), sur une superficie totale d'environ 16 ha.*

- **Modification n°4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon (69)**

*Cette évolution du plan local d'urbanisme et de l'habitat de la métropole lyonnaise approuvé le 13 mai 2019 porte sur 365 points. Cette évolution se propose, dans le respect des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), de contribuer à décarboner l'aménagement, de renforcer l'offre de logement autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun, d'accompagner le développement territorial en matière économique en poursuivant la protection du patrimoine bâti, de limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources, d'intégrer les évolutions des projets opérationnels et d'aménagement et d'ajuster certaines dispositions du règlement écrit pour notamment les rendre plus facilement applicables. La Métropole rassemble 17,5 % de la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes.*

### Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

- **Modification n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements (PLUi-HD) de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry (73)**

*Modification n°4 du PLUi-HD de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry approuvée en décembre 2019, territoire qui regroupe 38 communes totalisant 139 738 habitants en 2021. Elle porte sur les évolutions suivantes : 40 modifications du règlement écrit, 22 modifications du règlement graphique, 9 créations d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dont 8 OAP sectorielles et 1 thématique et 19 modifications d'OAP de secteurs ainsi que 3 modifications d'OAP thématiques (Habitat, Énergie-Climat, Tourisme), 4 créations de Stecal dont 3 à vocation touristique et de loisirs, 16 créations d'emplacements réservés, 8 suppressions et 6 modifications.*

- **Elaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) de la Vallée de la Drôme Aval (26)**

*Elaboration d'un Scot sur ce territoire situé entre Valence et Montélimar, celui de la Vallée de la Drôme Aval, qui regroupe 44 communes réparties entre la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée et celle du Crestois et du pays de Saillans. La population de 46 593 habitants en 2020 se concentre essentiellement autour de trois pôles structurants : Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme. Le projet prévoit, pour la période 2021-2041, l'accueil de 10 610 habitants supplémentaires et la construction de 6 000 nouveaux logements avec une consommation foncière en extension estimée à 152 ha.*

- **Modification et augmentation des activités de la société Thermocompact d'Épagny Metz-Tessy (74)**

*Augmentation de capacité des installations de traitement de surface du site de production d'Épagny Metz-Tessy. Le site est localisé sur la zone industrielle dite ZI des Îles et occupe une surface totale de 1,5 ha. L'Autorité environnementale est saisie dans le cadre d'une régularisation de ces évolutions. Le projet a en effet déjà été réalisé ; les chaînes de production supplémentaires ont été installées dans les bâtiments existants.*

- **Projet d'extension d'un parc photovoltaïque sur la commune de Charroux (03)**

*Implantation de 2,6 ha de panneaux supplémentaires, délivrant une puissance de 2,08 MWc et produisant 2176 Mwh/an, en continuité est de la centrale autorisée « Charroux 1 », au lieu-dit « Les Bassattes », sur la commune de Charroux dans l'Allier (03), porté par l'entreprise URBASOLAR. Le cumul des deux projets porte la superficie des surfaces consommées à environ 16 ha au total.*

- **Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Loriol-sur-Drôme (26)**

*Implantation de panneaux photovoltaïques au sol au sud-ouest de la commune de Loriol-sur-Drôme (26), sur une surface totale clôturée de 3,16 ha qui délivrera une puissance de 2,9 MWc pour une production estimée à 4 033 MWh /an. Le projet est porté par la société URBA sur une emprise actuellement occupée par une friche entièrement clôturée et entretenue par éco-pâturage avec des moutons sans activité agricole.*

- **Modification n°2 de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la ville de Saint-Flour (15)**

*La modification n°2 de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Saint-Flour Communauté (15), approuvée le 20 juillet 2016, consiste à rendre constructible un secteur en proximité de la ville haute de Saint-Flour jusqu'ici réservé à la création d'un parking et obligeant à préserver la finition du glacis sur l'effet « vallon ». Des constructions autres y sont rendues possibles.*

- **Projet d'aménagement hydroélectrique du Torrent des Nants sur la commune de Pralognan la Vanoise (73)**

*Création, portée par la société « des Nants », d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent des Nants sur la commune de Pralognan-la-Vanoise, dont la production annuelle est estimée à 4,47GWh*

- Création d'une usine de fabrication de produits de bois lamifiés (LVL) en sapin pectiné sur la commune de Lempdes sur Allagnon (43)

*Création d'une nouvelle unité de fabrication de panneaux et poutres en bois lamifié portée par la société Bois Structurés d'Auvergne du Groupe Thébault. Elle s'implante sur un terrain de 14,7 ha à un peu plus d'1 km au sud-est du centre bourg de Lempdes-sur-Allagnon, en partie sur la zone d'activités Sud-Auvergne et en partie sur des terrains acquis auprès d'un agriculteur voisin. Les matériaux sont produits à partir d'une essence endémique et historique du Massif central, le sapin pectiné.*

- Implantation d'un parc éolien sur la commune de Beaune-d'Allier (03)

*Implantation par la société Beaune d'Allier Eolien Energie (du groupe Voltalia) de trois éoliennes sur le territoire de la commune de Beaune-d'Allier, au sud du département de l'Allier. Les caractéristiques des éoliennes ne sont pas définitivement fixées. Leur hauteur serait de 133 m maximum en bout de pale pour une hauteur de mât d'environ 81 m et une puissance unitaire de 2 MW à 3 MW. La puissance totale prévue du parc serait donc comprise entre 6 MW et 9 MW. La production annuelle est estimée entre 20 et 22 GWh.*

- Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Frugerès-les-Mines (43)

*Implantation en Haute-Loire, par la société Valorem, d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terroir minier, reboisé et dont les matériaux sont en partie exploités pour le BTP, et une parcelle agricole, sur une surface clôturée de 4,68 hectares et une surface projetée de panneaux de 1,15 hectares ; la centrale délivrera une puissance de 2,8 MWc.*

- Implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Reugny (03)

*Implantation de panneaux photovoltaïques sur une ancienne carrière, en zone agricole du PLU communal, sur la commune de Reugny dans le département de l'Allier. La puissance installée sera de 2,9 MWc. La surface d'emprise du projet est de 2,5 hectares. Le projet est porté par la société ID Solaire.*

- Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Toulon-sur-Allier (03)

*Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur une emprise clôturée de 15,7 ha (en trois poches disjointes), d'une puissance totale de 17,6 MWc. Le projet est implanté sur la commune de Toulon-sur-Allier, en rive droite de l'Allier. Le site est occupé par des habitats issus de l'arrêt de l'exploitation agricole : zones relativement ouvertes (prairies) en cours de colonisation par des fourrés, fourrés denses (situation intermédiaire) et chênaies jeunes ou plus âgées et denses.*

- Création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saulce-sur-Rhône (26)

*Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saulce-sur-Rhône (26). La puissance installée sera de 5,3 MWc, délivrant environ 8,3 GWh/an. La surface d'emprise du projet est de 6,2 hectares clôturés. Le projet est porté par la société Solarvia (filiale du groupe Vinci). Il s'installe en zone agricole (A) identifiée par le PLU de Saulce-sur-Rhône, ancien délaissé routier, avec des impacts sur les habitats naturels et les espèces faunistiques inféodées à ces milieux.*

## AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Saint-Bon-Tarentaise (commune nouvelle : Courchevel) (73) suite à un recours gracieux (2è avis)

*Réponse au recours formé par la commune nouvelle de Courchevel (Savoie) à l'avis conforme requérant la réalisation d'une évaluation environnementale*

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Paulien (43)

*Réponse au recours formé par la commune de Saint-Paulien (Haute-Loire) à l'avis conforme requérant la réalisation d'une évaluation environnementale*

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>